

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONVENTION  
DE PARTENARIAT 2017-2018 AVEC L'ASSOCIATION  
LES MAINS SALES**

Service Culture - La Nef  
N° 2017-D-364

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ▣ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ▣ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat 2017/2018 passée entre La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême et l'association Les Mains Sales sise 121 rue de Bordeaux 16000 Angoulême, pour la réalisation de 6 séries de sérigraphies.

**Article 2** – La convention prévoit les engagements de chacune des parties :

- La Nef s'engage à rémunérer les illustrateurs (2 800 € TTC), à offrir des invitations aux illustrateurs (636 €), à participer à la co-édition des sérigraphies (2100 € TTC) pour un montant total de 5 536 € TTC,
- L'association Les Mains Sales s'engage à fabriquer les fichiers techniques (700 €), prendre en charge les frais d'impression (3 640 €) et les épreuves des artistes (525 €), pour un montant total de 4 865 € TTC.

Le partage des recettes des ventes se fera à concurrence du pourcentage des apports des partenaires, soit 46,78% pour Les Mains Sales et 53,22% pour La Nef.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 27 novembre 2017  
Publié ou notifié,  
Le 27 novembre 2017